Informations de base

2004/2006(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Construire notre avenir commun: défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie 2007-2013 **Subject** 8.20 Elargissement de l'Union 8.70.01 Financement du budget, ressources propres	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	WYNN Terence (PSE)	09/03/2004

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	DE KEYSER Véronique (PSE)	21/01/2004
CONT Contrôle budgétaire	MULDER Jan (ELDR)	21/01/2004
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	CEYHUN Ozan (PSE)	19/02/2004
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	RÜBIG Paul (PPE-DE)	05/02/2004
EMPL Emploi et affaires sociales	PRONK Bartho (PPE-DE)	11/02/2004
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	GOODWILL Robert (PPE-DE)	16/02/2004
AGRI Agriculture et développement rural	GRAEFE ZU BARINGDORF Friedrich-Wilhelm (V/ALE)	22/01/2004
PECH Pêche	LANGENHAGEN Brigitte (PPE-DE)	20/01/2004
RETT Politique régionale, transports et tourisme	POHJAMO Samuli (ELDR)	17/02/2004

CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	IIVARI Ulpu (PSE)	27/01/2004
DEVE Développement et coopération	DEVA Nirj (PPE-DE)	09/02/2004
FEMM Droits de la femme et égalité des chances	SMET Miet (PPE-DE)	19/01/2004

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2562	2004-02-23
Education, jeunesse, culture et sport	2585	2004-05-27

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Secrétariat général	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/01/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/02/2004	Publication du document de base non-législatif	COM(2004)0101	Résumé
23/02/2004	Débat au Conseil		Résumé
06/04/2004	Vote en commission		Résumé
06/04/2004	Dépôt du rapport de la commission	A5-0268/2004	
20/04/2004	Débat en plénière		
22/04/2004	Décision du Parlement	T5-0367/2004	Résumé
22/04/2004	Fin de la procédure au Parlement		
27/05/2004	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/2006(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/5/20622

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0268/2004	06/04/2004	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0367/2004 JO C 104 30.04.2004, p. 0747-0991 E	22/04/2004	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2004)0101	10/02/2004	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1204/2004 JO C 074 23.03.2005, p. 0032-0039	15/09/2004	

Construire notre avenir commun: défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie 2007-2013

2004/2006(INI) - 22/04/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Terence WYNN (PSE, UK) sur les défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie pour la période 2007-2013, le Parlement européen se rallie largement à la position de sa commission des budgets (se reporter au résumé précédent) et réaffirme que faute d'accord avec le Conseil sur le paquet financier, il n'y aura pas de perspectives financières, le traité en vigueur n'imposant aucune obligation en la matière et ne prévoyant que des budgets annuels.

Pour l'essentiel, la Plénière a appuyé la plupart des recommandations exprimées par sa commission au fond touchant aux priorités budgétaires identifiées par l'ensemble des commissions parlementaires spécialisées. Ce faisant, le Parlement a rappelé que, pour des raisons démocratiques, la présente législature n'entendait pas arrêter de réelle décision sur les perspectives financières pour ne pas limiter les possibilités du Parlement élu en juin 2004. Toutefois, le prochain Parlement devra tenir compte des objectifs de la présente résolution comme base de négociations.

Le Parlement s'est également rallié à la position de sa commission au fond pour souligner qu'au cas où la constitution ne serait pas en vigueur pendant la période d'application des prochaines perspectives financières, il serait bon de conserver des procédures budgétaires annuelles afin d'éviter une série de révisions budgétaires ultérieures.

En revanche, la Plénière est revenue sur les aspects horizontaux de la résolution et a réaffirmé dans un amendement au rapport, sa volonté de mettre en place un cadre financier pour 5 ans. Le Parlement fait notamment observer qu'il n'est pas lié par la décision prise par le Conseil européen d'octobre 2002 relative aux dépenses agricoles jusqu'en 2013 et ne voit aucune raison d'accepter une durée de 7 ans pour les nouvelles perspectives financières en conséquence.

Sur la question du financement du budget, le Parlement indique à titre informatif qu'au cours de la période 1996-2002, le budget de l'Union n'a cru que de 8,2% pendant que les budgets des États membres progressaient en moyenne de 22,9%. La Plénière n'a toutefois pas retenu l'idée de sa commission des budgets d'examiner un budget pour 27 États membres s'appuyant sur des crédits de paiement plafonnés à 1,14% du PIB de l'Union, laissant une marge de 0,10% sous le plafond des ressources propres. La Plénière s'est dite prête à revoir le système des ressources propres en vigueur afin d'en renforcer la visibilité pour les citoyens et à évaluer des propositions relatives à un mécanisme de correction général du budget fondé sur le principe de la solidarité communautaire.

Le Parlement revient également sur la question du différentiel existant entre crédits d'engagement et crédits de paiement et considère que l'écart entre ces deux éléments est sujet à caution d'un point de vue politique et budgétaire.

En ce qui concerne certaines questions spécifiques, la Plénière a réaffirmé sa volonté de voir le FED intégré dans le budget de l'Union, sans pour autant que cette budgétisation puisse porter atteinte au volume total de l'aide de l'Union aux pays les plus pauvres.

Sur les autres questions budgétaires, le Parlement s'en est tenu à la position de sa commission au fond et a retenu 5 domaines d'action prioritaire :

- compétitivité pour la croissance et l'emploi : le Parlement insiste essentiellement sur le renforcement des efforts de l'Europe en matière de recherche et développement technologique et demande une politique plus vigoureuse en matière d'emploi des femmes dans l'Europe élargie. Il souhaite également une politique plus visionnaire en matière de croissance et d'emploi donnant aux politiques mises en oeuvre une réelle "valeur ajoutée européenne";

- cohésion pour la croissance et l'emploi : le Parlement réitère sa demande d'un financement de la politique de cohésion à hauteur de 0,45% du PIB de l'Union et attend du FEDER qu'il assure la continuité des investissements dans les régions où l'"effet statistique" a exclu certaines zones de tout financement. Pour le Parlement, il faut que les aides publiques soient autorisées dans les régions ne relevant pas de l'Objectif 1 en fonction du niveau de développement et des problèmes spécifiques des régions. De nouvelles mesures sont donc attendues dans ce domaine, de même qu'une meilleure exécution des crédits afin d'éviter des RAL à répétition;

- conservation et gestion des ressources naturelles : le Parlement demande que les futures perspectives financières ne pénalisent pas les régions rurales par rapport aux zones urbaines. Il demande un mécanisme souple de transfert des crédits en faveur des projets de développement rural afin de réorienter les politiques agricoles. Il se dit également satisfait de la large place accordée au développement durable et souhaite une plus grande "écologisation" des politiques communautaires menées;

- citoyenneté, liberté, sécurité, justice : le Parlement se félicite de la proposition de la Commission de faire de la citoyenneté européenne, notamment de l'achèvement d'un espace de liberté, de sécurité et de justice, une des trois principales priorités pour l'Union élargie en 2007-2013 et demande que la protection des droits fondamentaux soit renforcée par la création d'un véritable espace de justice;

- Union, partenaire mondial : le Parlement souligne que la lutte contre la pauvreté et les "Millenium Development Goals" constituent les principaux buts de la politique de développement de la Communauté et doivent demeurer des objectifs majeurs de la rubrique "actions extérieures". Il faut donc que les crédits affectés à cet effet soient suffisants et protégés contre toute opération de transfert vers d'autres priorités budgétaires. Pour le Parlement, il importe d'accroître la capacité de réaction et la flexibilité de l'action extérieure, tout en mettant clairement la priorité sur la nouvelle politique européenne de voisinage et sur la mise en place rapide du document stratégique sur les relations avec le Monde arabe. À noter enfin que, par 249 voix pour, 208 contre et 8 abstentions, la Plénière a approuvé un amendement du groupe des Verts/ALE demandant une réserve spécifique pour les actions extérieures permettant de faire face aux crises imprévues.

Construire notre avenir commun: défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie 2007-2013

2004/2006(INI) - 23/02/2004

Le Conseil a pris acte de la présentation par le président de la Commission, M. Romano Prodi, de la communication de la Commission sur les perspectives financières de l'UE intitulée "Construire notre avenir commun: Défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie 2007-2013", et il a procédé à un premier échange de vues. La présidence irlandaise entend diriger les travaux sur la communication jusqu'à la fin du mois de mai afin 2004 de permettre à la Commission de présenter un ensemble de propositions concrètes. Son intention est que le Conseil européen adopte des conclusions sur la procédure à suivre en mars et que, lors de sa réunion de juin 2004, il donne des orientations concernant la phase suivante des travaux, c'est-à-dire pour le deuxième semestre de l'année.

Construire notre avenir commun: défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie 2007-2013

2004/2006(INI) - 10/02/2004 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des perspectives financières et politiques 2007-2013 pour l'Union élargie. CONTENU : La Commission a approuvé une communication dans laquelle elle expose sa vision de l'Union européenne et sa planification budgétaire pour la période 2007-2013. Afin que l'élargissement porte pleinement ses fruits et pour aider l'Europe à prospérer, elle propose trois grandes priorités: 1) le développement durable, 2) les intérêts des citoyens et 3) le renforcement du rôle de l'Union comme partenaire mondial. Selon la Commission, le fossé entre, d'une part, les ambitieux engagements politiques pris au plus haut niveau et, d'autre part, l'impuissance à les honorer ne doit pas s'élargir davantage. Dans bon nombre des nouveaux secteurs prioritaires, l'Union a du mal à tenir les promesses des États membres, faute de ressources suffisantes. Les objectifs et les attentes politiques dont l'Union est dépositaire doivent faire l'objet d'une focalisation crédible, soutenue par des moyens, notamment financiers, suffisants. C'est pourquoi, elle envisage que ces objectifs soient atteints à 27 États membres tout en se limitant au plafond actuel de dépenses. Les montants annuels totaux en termes de paiements pourraient ainsi atteindre 143,1 milliards EUR en 2013, ce qui -même pour l'Union élargie- ne correspondrait qu'à 1,15% du revenu national brut de l'UE. En moyenne, les montants équivaudront à 1,14% du RNB au cours de la période considérée. PRIORITÉS POLITIQUES : Les priorités politiques proposées par la Commission sont les suivantes: 1) développement durable : croissance, cohésion et emploi : lors du Conseil européen de Lisbonne de 2000, les chefs d'État et de gouvernement ont arrêté un programme visant à conduire l'Union à la pointe de l'économie et de la société de la connaissance. L'idée est de tout mettre en oeuvre pour y parvenir notamment en promouvant la compétitivité des entreprises dans le marché intérieur, en améliorant la recherche et le développement, en connectant l'Europe par l'intermédiaire de réseaux, en améliorant la qualité de l'enseignement et de la formation dans l'Union et en aidant la société à prévoir et gérer les mutations sociales. Pour ce faire, la Commission propose de faire coïncider les objectifs de croissance et de compétitivité avec les principales priorités de la prochaine génération de

politiques régionales et de cohésion, l'accent étant tout particulièrement mis sur les aides aux régions en retard de développement. La croissance et la cohésion se complèteraient mutuellement. À l'avenir, la politique de cohésion devra s'attaquer systématiquement au problème du manque de compétitivité afin qu'un nombre accru de régions de l'Union puisse contribuer à la croissance et à l'emploi. Les régions doivent devenir partenaires pour la prospérité. Dans les États membres actuels, des mesures transitoires sont proposées notamment pour les régions qui continuent à connaître de graves difficultés mais qui, sous l'effet des statistiques, ne sont plus admissibles aux aides de la plus forte intensité. Parallèlement, la Commission entérine les décisions prises par le Conseil en 2003 de réformer la PAC et de fixer jusqu'en 2013 lesdépenses agricoles pour les mesures de marché et les paiements directs. Cette réforme va radicalement réorienter la politique agricole de l'UE vers le développement durable en découplant les aides de la production. La future politique de développement rural, réorganisée au sein d'un instrument unique, contribuera à accroître la compétitivité dans l'agriculture et améliorera l'environnement et la diversité de l'espace rural. On dégagera des crédits supplémentaires en transférant aux exploitants des montants issus des paiements directs afin de renforcer les programmes de développement rural. La nouvelle politique commune réformée de la pêche restera axée sur l'exploitation durable des ressources. La politique de l'environnement servira à répondre aux attentes des citoyens en matière d'amélioration des conditions de vie et de solidarité entre les générations, ainsi qu'aux engagements internationaux, et à promouvoir l'efficience et la compétitivité. Ses instruments seront eux aussi réorganisés pour accroître la flexibilité et l'efficacité. 2) citoyenneté, englobant les notions de liberté, de sécurité et de justice : au Conseil européen de Tampere, en 1999, les chefs d'État et de gouvernement s'étaient accordés sur une feuille de route détaillée en vue de l'établissement d'un espace de liberté, de sécurité et de justice (ELSJ). Depuis Tampere, la plupart des politiques en la matière ont été transférées au niveau communautaire. Aujourd'hui, tout le monde reconnaît que les défis posés par l'immigration, l'asile et la lutte contre la criminalité et le terrorisme ne peuvent plus être relevés au niveau national. Il en va de même pour la protection contre les catastrophes naturelles et les crises sanitaires et environnementales, l'accès aux services publics ainsi que les aspects liés aux consommateurs et à la santé. Le cadre défini pour le dialogue et les échanges entre les citoyens consiste notamment à soutenir la coopération culturelle européenne afin d'aider à surmonter les obstacles aux échanges transfrontaliers. Tout cela est possible grâce à des instruments améliorés et à des financements suffisants. 3) l'Union dans le monde : l'Union élargie devra jouer un rôle plus important, en tant que chef de file régional et comme partenaire mondial. Pour répondre à ces attentes, il importe que l'Union devienne un acteur politiquement responsable, capable d'exploiter le poids qui est le sien. En tant que chef de file régional, une responsabilité cruciale incombera à l'Union, non seulement pour elle-même, mais également à l'égard de la stabilité de son voisinage. La libéralisation des échanges et des investissements, l'incitation à la convergence réglementaire ainsi que l'extension aux pays voisins des réseaux de transport, d'énergie et de communication de l'Union, profiteront également à chacun au sein de l'Union. La création d'un "cercle des amis" exige que l'on investisse dans cette amitié. Il convient que l'Union joue aussi pleinement son rôle dans la gouvernance politique mondiale et dans la sécurité stratégique. Cela concerne la protection contre les menaces (terrorisme, prolifération des armes de destruction massive, États endéliquescence, conflits internes et régionaux), la garantie de la sécurité civile et la protection des citoyens contre les risques (catastrophes naturelles, crises sanitaires et environnementales, criminalité organisée). EXIGENCES FINANCIERES : la prise en compte de l'ensemble de ces défis, nécessite de disposer des ressources nécessaires pour le mettre en oeuvre. La Commission a calculé, pour la période concernée, un niveau de dépense moyen de 1,14%. Il sera procédé à un rééquilibrage significatif du budget de l'UE afin de soutenir les nouvelles priorités. Dans un premier temps, le niveau des dépenses augmentera sous l'effet de l'élargissement, mais il sera proche de son niveau initial à la fin de la période. Le niveau des paiements sera inférieur au plafond actuel de 1,24% du RNB. Les principales données chiffrées peuvent être résumées comme suit : (montants en EUR cumulés sur la période 2007-2013) : 1) Croissance durable incluant : 477,665 milliards EUR 1.a compétitivité croissance et emploi : 132,755 milliards EUR 1.b cohésion croissance et emploi : 344,910 milliards EUR 2) Préservation et gestion des ressources naturelles : 404,655 milliards EUR dont agriculture (dépenses marché/aide directe) 301,074 milliards EUR 3) Citoyenneté et ELSJ : 18,505 mios EUR 4) Union - partenaire mondial : 95,590 milliards EUR 5) administration : 28,620 milliards EUR Total en engagements : 1025,035 milliards EUR Total en paiements : 928,7 milliards EUR. À noter encore que la Commission envisage l'introduction d'un mécanisme de correction généralisée, définissant une méthode transparente et objective destinée à corriger une charge budgétaire jugée excessive par rapport à la prospérité relative d'un pays. Quant au volet des recettes du budget et aux éventuelles nouvelles sources de recettes, la Commission examine la question plus en détail dans son rapport sur les ressources propres, qui sera présenté au Conseil d'ici l'été 2004. MARCHE À SUIVRE : la Commission élaborera pour le milieu de l'année 2004 des propositions législatives appropriées ainsi qu'une feuille de route précise afin d'atteindre les objectifs. Cela laissera dans l'intervalle le temps au Conseil et au Parlement européen de réagir à la présente communication. Les décisions législatives seront ensuite arrêtées par la Commission élargie. Afin qu'un délai suffisant soit ménagé pour l'élaboration de la prochaine génération de programmes destinés à mettre en oeuvre les différentes politiques, les perspectives financières devraient être adoptées au cours du premier semestre de 2005.